

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2008

Réception par le Prefet : 16/12/2008

Publication : 19/12/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Communication
au Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 12 décembre 2008

COMMUNICATION : rapport annuel de fonctionnement des SEM

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
 - VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/09 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général,
 - VU la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales,
 - VU l'article 1524-5 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'examen annuel des comptes des S.E.M. par les Collectivités Territoriales,
 - VU le rapport du Président du Conseil Général,
 - VU l'avis de la Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines en date du 20 novembre 2008,
-
- donne acte au Président de la communication relative à la situation financière des Sociétés d'Economie Mixte dont le Département est actionnaire,
 - donne acte au Président de la communication relative à la situation financière d'autres organismes : CAUE, HHA, SAFER et SODIV.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté